

Table des matières

Financement de la formation 3

Financement de la formation

Ai-je droit à un financement pour ma formation ?

Selon votre situation professionnelle, la formation peut être prise en charge par votre fond de formation professionnelle :

- Pour les exploitants agricoles : sollicitation d'un financement auprès de VIVEA (la formation peut être financée à 100%, sous réserve de leurs priorités et des conditions de prise en charge).
- Pour les artisans : étude individuelle de votre situation auprès de votre fond de formation.

Que faire si je n'ai plus de budget VIVEA pour financer la formation ?

Prenez contact avec un de nos conseillers pour étudier votre situation. Selon les cas, certaines aides régionales peuvent aider à financer votre formation. Vous pouvez aussi payer un reste à charge sur le coût de la formation.

Je suis artisan, comment financer ma formation ?

Prenez contact avec un de nos conseillers producteurs. Des prises en charge existent, de montants variables selon les régions.

La formation est-elle éligible au CPF (Compte Personnel de Formation) ?

Actuellement, vous ne pouvez pas utiliser vos heures CPF pour financer la formation.

Je souhaite suivre la formation "Développer sa vente directe en ligne" pour rejoindre le réseau Cagette, mais j'ai déjà d'autres formations prévues en 2022. Comment faire ?

Vous pouvez encore vous inscrire à l'une des sessions de formation qui débutent en 2021. Vous utiliserez votre budget de formation de cette année s'ils vous en reste.

Des sessions de formation son prévues dans toutes les régions de France en octobre et novembre 2021. Il reste des places, ne tardez pas à vous inscrire !

[Planning des formations](#)

From:
<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:
https://wiki.cagette.net/financement_de_la_formation?rev=1633609437

Last update: **2021/10/07 12:23**

